

Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté

Etablissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français de la
Biodiversité

Conseil d'administration

Séance du 23 septembre 2021

Modalités techniques de la séance : réunion présentielle à Latitude 21 (Dijon)

Membres titulaires présents et prenant part au vote : Anne-Laure BORDERELLE, Gilles DEMERSSEMAN, Etienne HENRIOT, Nicolas LAVANCHY, Frédéric MAILLOT, Stéphanie MODDE, Christophe NORMIER, Patrice NOTTEGHEM, Jean-Philippe PANIER, Jean RAYMOND, Stéphane WOYNAROSKI.

Membres suppléants présents et prenant part au vote (remplacement du titulaire) : Richard ALEXANDRE, Fabrice AUBERT, Marie-Pierre COLLIN-HUET, Régis DESBROSSES, Bruno DORBANI, Patrice DUSSOUILLEZ, Héloïse LE MENE.

Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote : Floriane KARAS.

Membres ayant donné pouvoir : François GILLET (Jean RAYMOND), Caroline MINY (pouvoir à Anne-Laure BORDERELLE), Florence LAUBIER (pouvoir à Marie-Pierre COLLIN-HUET), Sylvain MATHIEU (Stéphane WOYNAROSKI), Corinne TISSIER (Nicolas LAVANCHY).

Membres absent.e.s excusé.e.s

Fabrice ALRIC, Fabienne BRAUCHLI, Blandine DELAPORTE, Véronique GENEVEY, Solène GUILLET, Aurore LAGNEAU, Muriel LORIOD-BARDI, Gérard MARION, Sandrine PETIT-MICHAUD, Philippe PUYDARRIEUX.

Personnes présent.e.s non membres du Conseil d'Administration

Agnès COMPAGNE, Cheffe de service biodiversité – Région BFC,
Sandra DECROUX, Directrice du CBNFC-ORI,
Matthieu DELCAMP, Responsable du pôle connaissance et patrimoines - Coordinateur scientifique du Parc national de forêts,
Luc TERRAZ, directeur de l'ARB BFC (avec voix consultative),
Gaëlle MESNIER, responsable administrative et financière de l'ARB BFC.

Quorum

Nombre de membres en exercice : 28.

Nombre de membres présents : 19.

Nombre de membres votants : 18.

Nombre de pouvoirs donnés : 5.

Nombre total de votants : 23.

Quorum atteint : 23 votants (18 présent.e.s et 5 pouvoirs)

Ordre du jour :

1. Vote - Adoption du procès-verbal du CA du 8 juin 2021	3
2. Vote – Elections de la Présidence et de la Vice-présidence	3
3. Vote – Décision modificative n°1	5
4. Vote – Validation du transfert du géovisualiseur et de l'ORB après avis favorable du comité technique du CDG21	5
5. Vote – Création des postes liés aux transferts	6
6. Vote – Tableau des emplois 2022	6
7. Information – Charte graphique de l'ARB	6
8. Vote – Partenaire Engagé pour la Nature	6
9. Information – Aire Terrestre Educative (ATE)	7
10. Information – Territoire Engagé pour la Nature (TEN)	7
11. Questions diverses	8
11.1 Feuille de route	8
11.2 Points divers	8

1. Vote - Adoption du procès-verbal du CA du 8 juin 2021

Le procès-verbal du CA du 8 juin 2021 été envoyé aux administrateurs avec la convocation de ce conseil d'administration, le 8 septembre 2021.

Vote : après intégration des corrections de Jean RAYMOND et de Marie-Pierre COLLIN-HUET, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Vote – Elections de la Présidence et de la Vice-présidence

La Vice-présidente accueille les nouveaux élus régionaux désignés, de manière paritaire, pour siéger au Conseil d'administration, suite aux élections régionales.

Election du Président du Conseil d'administration

1) la Vice-Présidente sortante fait acter le principe du vote à mains levées. [adoption à l'unanimité]

2) Elle fait un appel à candidature et Stéphane Woynaroski se déclare candidat

3) **Vote :**

- **Stéphane WOYNAROSKI est élu président avec 21 voix pour et 1 abstention**

Intervention du président, Stéphane WOYNAROSKI

« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration de l'ARB,

Depuis le 08 juin dernier, date du dernier CA, les élections départementales et régionales ont eu lieu. De nouvelles assemblées régionales et départementales ont été élues et les désignations dans les différents organismes faites pendant l'été.

En ce qui concerne le CA de l'ARB :

- pas de changement du côté de la représentante du CD 58 puisque Blandine DELAPORTE, réélue, est toujours administratrice.

- renouvellement partiel du collège des élu.e.s régionaux. Gilles DEMERSSEMAN, et moi-même sommes de nouveau présents (Gilles qui était suppléant est désormais titulaire). Stéphanie MODDE, Vice-présidente en charge de la Transition écologique et Christophe NORMIER pour le groupe Union des républicains et du centre et des écologistes indépendants, nous rejoignent. Bienvenue à eux.

Suite à ce renouvellement partiel du CA, nous venons de procéder à l'élection pour la Présidence et nous procéderons dans quelques minutes à la désignation de la Vice-présidence.

Je tiens, avant toute chose, à vous exprimer mes plus sincères remerciements et ma profonde gratitude pour le renouvellement de votre confiance.

Lorsque nous nous étions quittés le 8 juin dernier je vous avais dit, ne sachant évidemment pas quel serait le résultat de l'élection régionale, que nous continuerions à travailler ensemble, pour la biodiversité de BFC, d'une manière ou d'une autre.

Réélu Conseiller régional dans la majorité de Marie-Guite Dufay, je suis très heureux et fier, de poursuivre l'aventure avec vous, administratrices et administrateurs de l'ARB ainsi qu'avec Gaëlle, Luc, Héloïse, Antoine, Amélie et Bruno. La très belle équipe [paritaire !] de l'ARB BFC. Je les laisserai se présenter à l'issue de mon intervention.

Pour celles et ceux qui viennent de rejoindre le CA, quelques mots sur l'ARB.

L'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté est un EPCE dont la création a été rendue possible par la loi d'août 2016 dite « loi biodiversité » [pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages].

L'agence a été officiellement installée le 08 juillet 2019 après plus de 2 ans de consultations et de concertations et est le résultat d'un étroit partenariat entre la Région, la DREAL, les Agences de l'eau et l'OFB [à l'époque AFB].

Les 5 missions de l'ARB, collectivement définies, sont les suivantes

- 1 – Mise en réseau des acteurs pour favoriser les synergies
- 2 – Mutualisation et valorisation des dispositifs et des outils de la connaissance

- 3 – Cohérence des politiques publiques, efficacité de l'action et transversalité
- 4 – Agir avec le monde économique pour faire de la biodiversité un enjeu de développement
- 5 – Adhésion et participation de toutes et tous

Une plaquette de présentation est en cours de finalisation et, nous discuterons prochainement de la feuille de route de l'Agence donc, nul doute que ces missions seront de nouveau évoquées.

Ainsi, depuis juillet 2019, la BFC s'est dotée d'une ARB qui a rejoint :

- le réseau national des ARB en France
- le réseau régional des « acteurs de la biodiversité », de toutes celles et de de tous ceux qui agissent (parfois depuis longtemps) pour la protection et la valorisation de la biodiversité.

Et sur le sujet, il y a urgence et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

J'étais, il y a quelques jours, au Congrès mondial de la Nature, à Marseille (Congrès de l'UICN). Il s'est achevé par l'adoption d'un manifeste dont je souhaiterais, à ce moment de l'histoire de l'ARB BFC, en ce début de nouveau mandat pour les élus régionaux et départementaux, mettre en exergue quelques points.

1 – **L'urgence climatique et la perte de biodiversité sont 2 aspects d'une même crise** , dont nous (Homo sapiens) sommes responsables

2 – **le « pas de temps » pour réagir** face à ces urgences et partager équitablement les ressources de la planète **se réduit très vite** . Nous avons 10 ans, à condition de ne pas remettre à demain ce que nous pouvons faire dès aujourd'hui !

3 – **Nous sommes donc face à une situation complexe, compliquée voire inquiétante** mais ne pas le dire serait nier la réalité, les faits et les statistiques scientifiques : la biodiversité s'effondre, « il n'y a pas de planète B » (comme le dit Bruno David)

4 – **Et « pourtant il y a lieu d'être optimistes car nous sommes capables d'opérer des changements transformateurs et vite »**

Je crois que tout est dit !

Le changement climatique, nous en mesurons régulièrement les impacts tant mondiaux que locaux ainsi que les effets dans notre vie quotidienne.

La perte (l'effondrement !) de la biodiversité est peut-être moins évidente à percevoir (pour les non spécialistes) mais tout aussi réelle : un peu plus de 20 000 espèces en BFC plus de 1600 menacées.

Cette situation est réelle et dangereuse pour Homo sapiens car nous ne sommes qu'une espèce parmi les autres et nous dépendons totalement des autres êtres vivants pour respirer, boire, manger, nous soigner, faire fonctionner notre économie, rêver, nous détendre et créer...

Il faut changer de braquet, modifier nos comportements et **mettre en œuvre les désormais connus (et indispensables !)** « **changements transformateurs** » et ce à tous les niveaux , ici et ailleurs.

« Le défi majeur de ce siècle est d'inventer une forme d'éco-société mondiale capable de maintenir et de développer des socio-écosystèmes résistants, résilients et cultivant à toutes les échelles une biodiversité maximale » [rapport de l'IPBES – mai 2019]

Alors je souhaite, avec vous – membres du CA de l'ARB – avec l'équipe, avec toutes les structures que vous représentez dans ce CA (le « réseau régional des acteurs de la biodiversité) tout faire pour :

- mettre en œuvre ces changements transformateurs,
- agir pour protéger, valoriser la biodiversité de BFC.

La tâche est importante, les champs d'actions multiples et je pense, c'est une conviction profonde, qu'il faut mobiliser toutes les énergies, toutes les volontés en évitant (autant que faire se peut...) les bisbilles qui peuvent parfois être très énergivores et freiner nos actions.

Nous avons tant à faire !

La **Stratégie Régionale de la Biodiversité** a été votée en octobre 2020, à l'unanimité, par les élu.e.s régionaux.

C'est notre « cadre commun d'intervention » pour la prochaine décennie, notre feuille de route. L'ARB aux côtés de la Région, de l'OFB, de la DREAL et de vous toutes et tous sera là pour que de la stratégie, ensemble, nous passions à l'action !

La feuille de route 2021 – 2026 de l'Agence . Les 5 missions de l'Agence ont été collectivement définies (je l'ai dit). Elles sont ambitieuses et concernent des champs d'actions importants : la connaissance, la mobilisation de toutes et tous, la mobilisation du monde économique, la transversalité et la cohérence...

Il faut désormais, là aussi, décliner les actions et les programmer dans le temps. Le CA sera, bien évidemment, associée à cette démarche. C'est l'objet d'un des points de ce Conseil d'administration.

Le Transfert de l'ORB et du géovisualiseur SIGOGNE , validé dès la création de l'Agence est en phase de finalisation. Il sera effectif au 01/01/2022.
Nous allons, là aussi, y revenir.

Vous le voyez, de nombreux chantiers nous attendent et nous avons beaucoup à faire, ensemble, pour la biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté.

Alors, merci encore pour votre confiance et... au travail !

Merci ! »

Election de la Vice-présidente :

1) Le Président fait acter le principe du vote à mains levées (adoption à l'unanimité).

2) Il fait un appel à candidature et Anne-Laure GARNIER-BORDERELLE se déclare candidate.

3) **Vote :**

- **Anne-Laure GARNIER-BORDERELLE est élue vice-présidente avec 21 voix pour et 1 abstention.**

3. Vote – Décision modificative n°1

Vote : La décision modificative n°1 est validée à l'unanimité.

4. Vote – Validation du transfert du géovisualiseur et de l'ORB après avis favorable du comité technique du CDG21

Le président rappelle que cet acte a été présenté lors des précédents conseils d'administrations. Les salariés ont reçu les courriers de proposition de recrutement durant l'été. Il précise que l'un des postes est ouvert à 100% car le salarié travaille à 80% à sa demande et il pourra dès qu'il le souhaite retravailler à 100%.

Le directeur informe qu'un travail de fonds pour affiner les financements nécessaires suite aux futurs transferts des postes en janvier a été conduit avec la DREAL et la Région. Des échanges sont également en cours avec l'association Sigogne afin de rédiger une convention de transfert pour préciser les missions transférées. Un courrier a également été envoyé à Alterre pour engager ce même travail.

Vote : les membres du conseil d'administration à l'unanimité décident :

- de Valider les transferts du géovisualiseur et l'Observatoire Régional de la Biodiversité conformément à l'avis favorable du comité technique du Centre de gestion de Côte d'Or.
- d'approuver la création des emplois permanents correspondant à ces transferts.
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs.
- d'autoriser M. le Président/Mme la Présidente à signer tous les documents arrêtant les conditions des transferts (contrats de travail, arrêtés individuels, et convention cadre).

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022.
- d'autoriser le directeur, en tant qu'ordonnateur, à signer tous les documents arrêtant les conditions des transferts avec les prestataires [contrats de maintenance du géovisualiseur, etc].

5. Vote – Création des postes liés aux transferts

Le directeur informe que la grille de la fonction publique territoriale est appliquée pour le calcul des rémunérations des agents titulaires ou contractuels. Il précise que les salariés transférés conserveront leur niveau de rémunération en application de la grille et du régime indemnitaire de l'agence.

Patrice NOTTEGHEM demande s'il s'agit bien d'un transfert de fonction à fonction.

Luc TERRAZ répond que le transfert se fait en tenant compte de la nécessité de travailler avec une équipe élargie. Il précise que des entretiens professionnels auront lieu en janvier et pourront permettre de réajuster à la marge les missions des fiches de postes proposées dans le cadre du transfert.

Vote : les membres du conseil d'administration à l'unanimité décident :

- d'approuver les créations des 5 postes.
- de lancer la procédure de recrutement du poste vacant.
- d'autoriser le Président/la Présidente à signer les contrats et arrêtés individuels afférents aux emplois créés.

6. Vote – Tableau des emplois 2022

Vote : les membres du conseil d'administration à l'unanimité décident :

- De valider le tableau des emplois et des effectifs tel que présenté et conformément à la création des postes .
- D'inscrire les recettes nécessaires au budget primitif 2022.

7. Information – Charte graphique de l'ARB

Christophe Normier souligne que la charte graphique est très belle mais elle est pleine de couleur, il faudra donc éviter d'imprimer ce type de document car l'impression couleur est coûteuse.

Jean Raymond approuve cette remarque.

Luc TERRAZ répond que la plaquette est conçue sur des aspects numériques. L'Agence n'anticipera pas sur les stocks en impression car ce type de document sera utilisé essentiellement sur les supports numériques pour communiquer.

Le président ajoute que c'est un bon travail qui contribue à la visibilité de l'agence.

8. Vote – Partenaire Engagé pour la Nature

Bruno DORBANI précise qu'il ne s'agit pas d'un label mais d'une reconnaissance. Il s'agit d'un dispositif national, la participation au club se faisant sous l'égide de l'OFB. Le dossier comporte les axes forts les actions portées par les ARB comme les Aires Terrestres Educatives (ATE), le maillon régional pour la déclinaison de Territoires Engagés pour la Nature. L'ARB BFC est la première à déposer sa candidature.

Le président précise que l'ARB n'a pas attendue cette reconnaissance pour agir pour la nature.

La vice-présidente précise que l'accès à la reconnaissance est effectué par des pairs (c'est-à-dire des partenaires déjà reconnus). La mise en œuvre, au niveau de l'OFB, a été plus tardive

que les autres engagés pour la nature, territoires et entreprises d'où le report à cette date de ce sujet.

Agnès COMPAGNE souligne qu'il y a un lien entre la SRB et la déclinaison d'engagé pour la nature.

Jean RAYMOND souligne que ce type de reconnaissance peut être vite chronophage.

Bruno DORBANI répond que cela ne concerne pas uniquement le réseau des ARB, mais aussi les associations, d'autres établissements publics....

Vote : les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le dossier de candidature « Partenaire Engagé pour la Nature » (PEN) porté par l'Agence.

9. Information – Aire Terrestre Educative (ATE)

Héloïse LE MENE informe qu'il s'agit cette fois d'un label et non d'une reconnaissance. Le dispositif ATE est porté par l'OFB national avec un déploiement en région.

Le président précise que c'est dommage que l'enseignement agricole ne puisse pas rentrer dans ce dispositif.

Luc TERRAZ précise que le dispositif vient des îles marquées à travers la mise en place des aires terrestres marines.

Régis DESBROSSES ajoute que les réserves ont aussi beaucoup participé au dispositif.

Héloïse LE MENE informe que Réserves Naturelles de France sont associées lors des réunions avec les partenaires techniques.

Matthieu DELCAMP précise que pour les aires marines les financements ne suivaient pas donc ce n'est pas certain que les financements suivent pour les ATE.

10. Information – Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

Le président demande s'il y a un retour des actions concrètes dans les autres régions.

Bruno DORBANI répond que les premiers TEN datent de 2019 et ont engagé des actions pour développer des ABC dans le cadre de la révision de leur PLU. Il précise qu'il n'y a pas d'aide financière directe.

Agnès COMPAGNE répond que TEN peut faire l'objet d'une bonification de l'éco-conditionnalité.

La vice-présidente précise que dans le cadre du 2^{ème} appel à projet OFB pour les ABC, ouvert jusqu'au 15 octobre, le financement sera de 23 000 € par projet favorisera donc les petites communes.

Luc TERRAZ informe que l'ARB recensera sur son site internet les appels à projets en lien avec la biodiversité.

Frédéric MAILLOT demande quel est le rôle du CEREMA.

Bruno DORBANI répond que c'est l'ancien bureau d'études du CEREMA : fondation ouvrage d'art et sociologie qui interviendra en appui. 20 jours sont disponibles pour la région BFC afin d'accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur programme d'action.

Le président répond qu'il faudrait simplifier le paysage en termes de label, reconnaissance car tous ces dispositifs peuvent prêter à confusion.

Matthieu DELCAMP demande si le parc national de forêt doit plutôt s'engager dans TEN ou ambassadeur ?

Agnès COMPAGNE répond les deux car TEN est une déclinaison opérationnelle de la SRB et ambassadeur un engagement en faveur de la SRB.

11. Questions diverses

11.1 Feuille de route

Le président précise que la feuille de route est une déclinaison en actions concrètes des objectifs de l'agence.

Les membres souhaitant être intégrés au groupe de travail sont invités à se faire connaître.

Une présentation synthétique de la feuille de route sera présentée lors du CA du 2 décembre prochain.

11.2 Points divers

4^{ème} parc naturel régional : Doubs Horloger est classé.

Les participants n'ayant pas d'autres questions, la séance est levée à 16h30.

PV adopté le 2 décembre 2021,

Le secrétaire de séance,

SIGNE

Jean RAYMOND

Le Président de l'ARB BFC,

SIGNE

Stéphane WOYNAROSKI